

Commencer à prendre un médicament biologique (de référence ou biosimilaire)

Lorsqu'un patient et son professionnel de la santé envisagent de commencer un traitement à l'aide d'un médicament biologique, le patient doit comprendre les principaux éléments à prendre en considération afin de permettre une discussion au sujet des options de traitement avec l'équipe traitante.

Principaux éléments à prendre en considération par les patients qui commencent à suivre une thérapie biologique (de référence ou biosimilaire)

Les traitements qui utilisent les médicaments biologiques sont des options de traitement importantes pour de nombreux patients atteints de maladies invalidantes et potentiellement mortelles, dont l'arthrite inflammatoire, certains types de cancer, le diabète, la maladie inflammatoire chronique de l'intestin, la maladie de Crohn, la colite et le psoriasis.

Lorsqu'un patient et son professionnel de la santé envisagent de commencer un traitement à l'aide d'un médicament biologique, le patient doit être en mesure d'évaluer les risques du traitement (ou ceux de l'absence de traitement) par rapport à ses avantages. Il doit aussi être outillé afin de pouvoir discuter des inconvénients et des avantages du traitement avec son équipe traitante.

Les médicaments biologiques sont créés à partir d'organismes vivants, comme des cellules vivantes modifiées au moyen de la biotechnologie. Cette technique permet aux organismes vivants ou aux cellules vivantes de produire la substance active du médicament biologique. Cette substance active, communément appelée une « protéine », est ensuite prélevée des cellules. Les molécules des médicaments biologiques créés à partir de protéines sont naturellement beaucoup plus grosses et complexes que les petites molécules des médicaments conventionnels comme l'ibuprofène ou le méthotrexate.

Lorsque le brevet de médicaments biologiques de référence expire, des biosimilaires biologiques peuvent faire leur entrée sur le marché. On assiste au même phénomène lorsqu'un médicament générique est mis sur le marché après l'expiration du brevet d'un médicament d'origine à petites molécules.

Prendre un médicament biologique (de référence ou biosimilaire)

Vous pourriez vous administrer vous-même un médicament biologique, de référence ou biosimilaire, chez vous, par injection (auto-injection). Sinon, vous pourriez être traité par perfusion intraveineuse au bureau de votre médecin ou dans une clinique de perfusion.

Si vous choisissez un médicament biologique à vous auto-injecter, un infirmier vous expliquera d'abord où il est sécuritaire d'effectuer l'injection sur votre corps.

Effets secondaires courants ou rares des médicaments biologiques (de référence ou biosimilaire)

Le plus grand risque de l'utilisation d'un médicament biologique est l'infection. La probabilité de développer une infection ou de présenter tout autre effet secondaire varie d'une personne à l'autre. Les médicaments biologiques, de référence ou biosimilaires, font en sorte que votre système immunitaire est moins efficace pour combattre les infections.¹ Si vous prenez un médicament biologique, votre médecin spécialiste vous demandera de vous soumettre régulièrement à des analyses de laboratoire afin de surveiller votre sang. Vous devrez aussi être attentif aux effets secondaires possibles, comme l'infection.

En outre, il existe des risques d'interaction entre les médicaments biologiques et ceux pris pour d'autres maladies ou troubles chroniques, comme des troubles respiratoires chroniques, le diabète, les maladies du cœur et les accidents vasculaires cérébraux.

Si vous croyez éprouver un effet secondaire, votre médecin spécialiste pourra évaluer si le symptôme est causé par le médicament ou par un autre problème de santé.

Le dialogue patient-fournisseur de santé sur le traitement à l'aide d'un médicament biologique

Dans un contexte où Santé Canada autorise la vente d'un nombre croissant de médicaments biologiques, qu'il s'agisse de médicaments biologiques de référence ou de biosimilaires, et que ces derniers sont remboursés par les régimes publics d'assurance médicaments, il est important que patients et fournisseurs de soins de santé comprennent bien les faits qui entourent ces médicaments.

¹ Arthritis Research Canada : Médicaments biologiques et biosimilaires pour traiter l'arthrite inflammatoire
<https://arthritis.ca/getmedia/7ab514d5-cebc-4c6b-8ab0-db75889a5539/Biologics-and-Biosimilars-for-Treatment-of-Arthritis-FR.pdf>

Un patient qui se fait prescrire un médicament biologique (médicament biologique de référence ou biosimilaire) aura de nombreuses questions, et c'est tout à fait compréhensible. Il est donc primordial qu'il puisse discuter avec son fournisseur de soins de santé des avantages, des risques de l'accessibilité et du caractère abordable d'un tel médicament, ainsi que de ses objectifs thérapeutiques et de sa tolérance aux effets secondaires.

Lorsqu'un patient estime comprendre pourquoi on lui prescrit un traitement biologique et pourquoi ce traitement est nécessaire, qu'il a confiance en ses professionnels de la santé et qu'il a conscience qu'un plan de soutien est mis à sa disposition, il obtient habituellement de meilleurs résultats.

Obtenir de l'information sur les biosimilaires

Si vous vivez avec une maladie chronique et qu'on vous a prescrit un biosimilaire, vous avez à votre disposition différentes sources d'information sur ce médicament. Premièrement, votre médecin spécialiste ou votre pharmacien peut vous fournir de précieux renseignements. Puis, vous devriez aussi obtenir des informations supplémentaires fondées sur des données probantes auprès de votre régime d'assurance médicaments provincial, de votre assureur privé, des associations de patients ou des programmes de soutien aux patients.

Veillez cliquer sur [Ressources](#) pour consulter une liste de liens qui vous permettront de connaître les politiques actuelles des assureurs publics et privés en la matière.